

## **Procédure d'accompagnement pour le dépôt d'une candidature**

**IMPORTANT** : tout projet proposé sera validé par la Vice-présidente Rayonnement et Relations Internationales avant candidature. L'équipe projets de la Direction de la Coopération Internationale vérifiera la conformité de votre projet par rapport à l'appel.

Pour cette raison, il est fondamental de respecter le délai de traitement administratif fixé par l'équipe projets, au plus tard 3 semaines avant la date de dépôt fixée par l'agence Erasmus+.

De plus, il est nécessaire que les directions des différentes structures de rattachement et de prise en charge du projet (suivi administratif et financier) soient informés avant tout dépôt de projet.

- 1) Réception du mail d'ouverture de l'appel à projet et ouverture de l'espace Alfresco avec les documents concernant cet appel.
- 2) Le futur porteur de projet renseigne la fiche d'intention de dépôt de projet et la fait valider par les différentes instances impliquées.
- 3) Une fois la fiche validée, l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale accuse réception de cette fiche et transmet les éléments pour initier la candidature.
- 4) Le porteur soumet le projet complet à l'équipe projets de la Direction de la Coopération Internationale **au plus tard 3 semaines** avant la date limite du dépôt fixée par la Commission Européenne.
- 5) L'équipe Projets fait valider le projet par la Vice-présidence Relations Internationales et fournit au porteur le document d'engagement de l'UGA au projet.
- 6) Le porteur dépose le projet en lien avec l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale.